



## RÈGLEMENT 1284-1

Amendant le règlement 1284 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;

---

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue exclusivement par vidéoconférence le 28 avril 2020 à 11 h, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4

sous la présidence de madame la mairesse suppléante Céline Doré.

Madame la mairesse Nadine Brière et madame la conseillère Frédérique Cavezzali étaient absentes pour toute la durée de la séance.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 par madame la conseillère Céline Doré;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 Amendement**

Le règlement 1284 est amendé par le présent règlement.

### **ARTICLE 2 Intérêts**

L'article 4 du règlement est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

Pour la période du 30 avril 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2020, les intérêts seront de 0% sur les montants dus uniquement pour les versements dont les dates d'échéances sont prévues pendant cette période.

### **ARTICLE 3 Pénalités**

L'article 7 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

Pour la période du 30 avril 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2020, aucune pénalité ne sera ajoutée aux montants dus uniquement pour les versements dont les dates d'échéances sont prévues pendant cette période.

#### **ARTICLE 4 Disposition finale**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion	20 avril 2020
Adoption	28 avril 2020
Entrée en vigueur	30 avril 2020

En foi de quoi, nous avons signé ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt (2020).

(s) Céline Doré

(s) Audrey Sénécal

\_\_\_\_\_  
Mme Céline Doré  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Audrey Sénécal  
Greffière par intérim

\*\*\*\*\*

#### **CERTIFICAT D'APPROBATION**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1284-1**

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19):

« Règlement 1284-1 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2020 »

Par le conseil	28 avril 2020
----------------	---------------

(s) Céline Doré

(s) Audrey Sénécal

\_\_\_\_\_  
Mme Céline Doré  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Audrey Sénécal  
Greffière par intérim